

Et les autres déchets ?

C'est simple, tout ce qui ne va pas dans les bacs jaune ou orange prend la direction des bacs gris.

Que met-on dans la poubelle grise ?

Tout ce qui ne va pas dans les bacs jaunes ou orange, à savoir les déchets ménagers résiduels :

- Sacs, films, suremballages plastiques et barquette en polystyrène
- Couches-culottes, article d'hygiène, coton
- Petits emballages en plastiques salis
- Barquettes plastique et aluminium souillées.

Ces déchets non recyclables sont acheminés vers l'unité de traitement Amétyst.



Une question ?

Montpellier Agglomération met à votre disposition un numéro de téléphone dédié (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

N° D'APPEL GRATUIT :
0800 88 11 77

Le bac (ou le sac*) gris

est collecté et acheminé vers l'usine de méthanisation Amétyst sur la ligne autonome de traitement des déchets résiduels qui servent à fabriquer du biogaz et du compost de moindre qualité utilisable en aménagement paysager.

** Pour les habitants des petits immeubles collectifs.*

PAS EUX

Ne les jetez pas dans les bacs gris !

Ne pas jeter les **emballages en verre** dans les bacs gris mais dans les conteneurs verre. Il y en a toujours un proche de chez vous.

Déchets toxiques (peintures, solvants...), **piles, déchets d'équipements électriques ou électroniques** doivent être, rappelons-le, déposés dans les Points Propreté.

... ni les déchets médicaux...



Il est interdit de jeter des **déchets médicaux** dans les poubelles ou bacs. Ils ne sont pas acceptés non plus dans les

Points Propreté.

Vous avez des **médicaments périmés** ou inutilisés ? Portez-les à votre pharmacie. Depuis février 2007, une loi oblige en effet les pharmacies à les collecter gratuitement.

Concernant les boîtes et les notices, placez-les dans une poubelle pour emballages recyclables (bacs jaunes), les contenants en verre étant destinés aux conteneurs verre.

Quant aux **déchets d'activités de soins (lames, seringues...)**, ils ont fait l'objet d'une convention passée entre Montpellier Agglomération, les pharmaciens et l'Association des diabétiques de l'Hérault. Elle prévoit leur collecte dans les officines. L'opération comporte l'achat par Montpellier Agglomération de réceptacles norma-

lisés et leur mise à disposition des usagers par des pharmaciens volontaires ayant signé la convention.

En 2011, 750 cartons ont été collectés (+20 % par rapport à 2010), représentant environ 12,5 tonnes de déchets et 2065 usagers.

... ni les encombrants



Ce sont ces **objets volumineux à usage domestique et individuel** dont vous voulez vous débarrasser. Volumineux certes, mais jusqu'à un certain point : ils doivent pouvoir être portés par deux personnes.

De quoi s'agit-il :

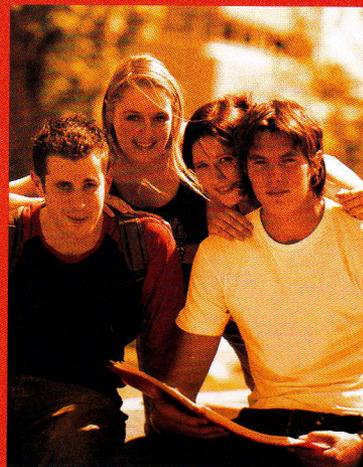
- **Mobilier, sommiers, matelas**
- **Ferrailles**
- **Planches et objets en bois**
- **Emballages volumineux.**

En revanche, pas de **gravats** de démolition ou de travaux, pas de **déchets végétaux**, pas de **déchets dangereux** (peinture, huile, solvants, batteries), pas de **pneus** qui, tous, sont à déposer dans un Point Propreté.

Pas de **téléviseurs** ou d'**écrans** et pas d'**équipements électriques** (les appareils hors d'usage sont repris par le vendeur lors de l'achat d'un équipement neuf, sinon il faut les amener dans un Point Propreté.

Composez le numéro d'appel gratuit : **0800 88 11 77**. On vous communiquera la date de la collecte de votre "encombrant". Ne le sortez pas avant !

Les jeunes, faut vous bouger !



✘ À peine 32 % des moins de 30 ans déclarent être attentifs au tri de leurs emballages contre 60 % des plus de 50 ans. Mais, au total, 82 % des Français se disent prêts à trier. (*Observatoire Sociovision 2011*).

À savoir

✘ En 2010, 38 foyers témoins résidant dans l'agglomération de Montpellier ont testé l'efficacité et la facilité de mise en œuvre de gestes simples au quotidien permettant de réduire leur production de déchets.

Le compostage a été considéré comme un geste « facile » par 64 % des personnes. Tant mieux, il permet de réduire les déchets de 34 kg par habitant et par an.



PAS EUX

Ne les jetez pas dans les bacs gris !

Ne pas jeter les **emballages en verre** dans les bacs gris mais dans les conteneurs verre. Il y en a toujours un proche de chez vous.

Déchets toxiques (peintures, solvants...), **piles, déchets d'équipements électriques ou électroniques** doivent être, rappelons-le, déposés dans les Points Propreté.

... ni les déchets médicaux...



Il est interdit de jeter des **déchets médicaux** dans les poubelles ou bacs. Ils ne sont pas acceptés non plus dans les

Points Propreté.

Vous avez des **médicaments périmés** ou inutilisés ? Portez-les à votre pharmacie. Depuis février 2007, une loi oblige en effet les pharmacies à les collecter gratuitement.

Concernant les boîtes et les notices, placez-les dans une poubelle pour emballages recyclables (bacs jaunes), les contenants en verre étant destinés aux conteneurs verre.

Quant aux **déchets d'activités de soins (lames, seringues...)**, ils ont fait l'objet d'une convention passée entre Montpellier Agglomération, les pharmaciens et l'Association des diabétiques de l'Hérault. Elle prévoit leur collecte dans les officines. L'opération comporte l'achat par Montpellier Agglomération de réceptacles norma-

lisés et leur mise à disposition des usagers par des pharmaciens volontaires ayant signé la convention.

En 2011, 750 cartons ont été collectés (+20 % par rapport à 2010), représentant environ 12,5 tonnes de déchets et 2065 usagers.

... ni les encombrants



Ce sont ces **objets volumineux à usage domestique et individuel** dont vous voulez vous débarrasser. Volumineux certes,

mais jusqu'à un certain point : ils doivent pouvoir être portés par deux personnes.

De quoi s'agit-il :

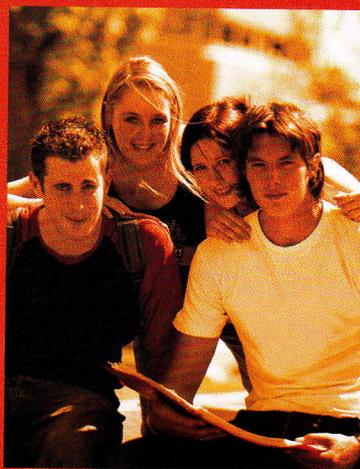
- **Mobilier, sommiers, matelas**
- **Ferrailles**
- **Planches et objets en bois**
- **Emballages volumineux.**

En revanche, pas de **gravats** de démolition ou de travaux, pas de **déchets végétaux**, pas de **déchets dangereux** (peinture, huile, solvants, batteries), pas de **pneus** qui, tous, sont à déposer dans un Point Propreté.

Pas de **téléviseurs** ou d'**écrans** et pas d'**équipements électriques** (les appareils hors d'usage sont repris par le vendeur lors de l'achat d'un équipement neuf, sinon il faut les amener dans un Point Propreté.

Composez le numéro d'appel gratuit : **0 800 88 11 77**. On vous communiquera la date de la collecte de votre "encombrant". Ne le sortez pas avant !

Les jeunes, faut vous bouger !



✘ À peine 32 % des moins de 30 ans déclarent être attentifs au tri de leurs emballages contre 60 % des plus de 50 ans. Mais, au total, 82 % des Français se disent prêts à trier. (*Observatoire Sociovision 2011*).

À savoir

✘ En 2010, 38 foyers témoins résidant dans l'agglomération de Montpellier ont testé l'efficacité et la facilité de mise en œuvre de gestes simples au quotidien permettant de réduire leur production de déchets.

Le compostage a été considéré comme un geste « facile » par 64 % des personnes. Tant mieux, il permet de réduire les déchets de 34 kg par habitant et par an.

